

Comment verser votre taxe d'apprentissage à
l'ISTIC – UFR Informatique Electronique
UNIVERSITÉ DE RENNES 1

Adressez-vous à votre organisme collecteur (OCTA).
Il vous fournira un bordereau de versement sur lequel vous indiquerez
la somme à verser en notant bien
« ISTIC UFR Informatique – électronique »

CODE UAI : 0352815V

Et, si vous le souhaitez, ajoutez l'intitulé exact de la formation choisie.
Consultez pour cela la liste des formations habilitées jointe.

Pensez à nous retourner une copie de votre promesse de versement. Cela nous permettra de vérifier auprès de votre OCTA que le versement a bien été réalisé selon vos souhaits.

L'ISTIC est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du « **barème** » dans la catégorie B (Licence, Master) .

Votre contact : *catherine.toupe@univ-rennes1.fr* tel 02 23 23 39 03